

# RELEVE DE DECISIONS DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL D'HELLEMMES DU MERCREDI 5 FEVRIER 2025

# 25/01 Commissions Communales – Nouvelle composition suite à la démission de Madame Mila LEGAY Conseillère Communale du groupe « Faire Respirer Hellemmes » et à la démission de Monsieur Roger MALY, Conseiller Communal du groupe « Ensemble réinventons Hellemmes »

Suite aux démissions de Madame Mila LEGAY et Monsieur Roger MALY et aux l'installations respectives de Monsieur Sinan KAYA en qualité de Conseiller Communal du groupe « Faire Respirer Hellemmes » et de Monsieur Gérard FRANCHOMME en qualité de Conseiller Communal du groupe « Ensemble réinventons Hellemmes », il est demandé au Conseil Communal de bien vouloir valider la nouvelle composition des commissions communales thématiques.

# Adoptée à l'unanimité

## 25/02 Engagement de la Ville de respecter et promouvoir les droits des enfants et des jeunes

La Commune associée d'Hellemmes souhaite réaffirmer son engagement dans une démarche favorisant la participation des enfants et des jeunes.

# Adoptée à l'unanimité

Ne prend pas part au vote Madame Béverley JOLIET Membre de l'ANACEJ

## 25/03 Octroi des aides habitat durable, transition écologique et façades

Dans le cadre de sa stratégie climat et de ses engagements pour atteindre la neutralité carbone d'ici 2050, la ville de Lille considère comme prioritaire la massification de la rénovation durable du parc de logements privés anciens. Depuis longtemps, la Ville de Lille et ses communes associées d'Hellemmes et de Lomme sont fortement mobilisées en faveur de la rénovation durable de l'habitat, en particulier à travers la Maison de l'habitat durable ainsi que le versement de primes à la rénovation durable. La Ville de Lille a toujours porté une ambition et une méthode visant à accompagner les particuliers vers une rénovation globale alliant confort et performance énergétique et environnementale, Par délibération, la ville de Lille attribue des aides globales à la rénovation de l'habitat et des primes spécifiques à la transition écologique, précarité énergétique, résidentialisation écologique des courées et ou ravalement de façades. Il est demandé au Conseil Communal d'autoriser le versement de primes.

# Adoptée à l'unanimité

Ne prend pas part au vote Madame Beverley JOLIET

### 25/04 Mises à jour des aides Habitat durable, transition écologique et ravalement de façades

La Ville de Lille a la volonté d'accélérer et massifier la rénovation de logements anciens afin d'accroitre encore leur performance. Dans un contexte d'évolution des aides nationales confirmé par le dernier conseil d'administration de l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH) du 11 décembre 2024, il est nécessaire que la Ville fasse évoluer le cadre d'application de ses aides définies par délibération n° 21/83 du 05 février 2021 pour assurer une meilleure cohérence d'ensemble. La Ville intègre ces évolutions positives de l'ANAH et ajuste en conséquence son propre dispositif tout

en préservant ses critères d'intervention et en maintenant les cibles. La Ville de Lille adapte par ailleurs certaines de ses primes spécifiques contribuant à la transition écologique. Ce nouveau cadre d'octroi des aides est proposé à moyens financiers constants. Il est demandé au Conseil Communal d'approuver les ajustements des critères et/ou modalités d'attribution des aides à l'habitat durable, de certaines primes spécifiques et des aides au ravalement de façades de la Ville, et de modifier les montants d'aides à la rénovation globale (aides forfaitaires et plafonds) et d'aide au raccordement au réseau de chaleur.

### Adoptée à l'unanimité

# 25/05 Solidarités - Subvention de fonctionnement à la section hellemmoise du Centre Communal d'Action Sociale de Lille

Le programme municipal de la Commune associée d'Hellemmes a pour fil rouge la solidarité au profit des plus fragiles et le renforcement du lien social. Il met aussi en avant la nécessité de développer des actions qui favorisent la prise en compte de la transition écologique, y compris pour mieux lutter contre la précarité. La section Hellemmoise du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) accompagne celles et ceux qui sont en difficultés et contribue à la réduction des inégalités sociales. L'ensemble des agents joue un rôle important pour faciliter l'accès aux droits des personnes au moment où nombre d'administrations ont de plus en plus de mal à rester en contact avec les plus démunis, notamment par le fait de la fracture numérique. Il est demandé au Conseil Communal d'autoriser le versement d'une subvention de 540.000 € à la section hellemmoise du Centre Communal d'Action Sociale de Lille.

### Adoptée à l'unanimité

Ne prennent pas part au vote Messieurs GHERBI et ZOUAREG membres du Comité de Gestion

# 25/06 Versement de subventions de fonctionnement aux associations sportives

Dans le cadre de sa politique de développement et de promotion des activités sportives, la Commune associée d'Hellemmes soutient les associations œuvrant dans ce domaine. Plusieurs associations ont, à ce titre, sollicité un concours financier de la Commune. Il est demandé au Conseil Communal d'autoriser le versement des subventions, pour un montant total de 51 340 €.

# Adoptée à l'unanimité

Ne prennent pas part au vote Madame TETART et Monsieur FLORENT Membres d'associations subventionnées

# 25/07 Versement d'une subvention à l'association Amicale Laïque du Centre pour sa section Volley Ball et pour l'organisation des foulées solidaires hellemmoises 2025

Dans le cadre du soutien à la vie associative, la Commune associée d'Hellemmes développe un partenariat avec les associations en octroyant des subventions de fonctionnement. L'Association « Amicale Laïque du Centre » composée d'une section Volley Ball, organise également une manifestation d'envergure "les foulées solidaires hellemmoises". Afin de l'aider dans son fonctionnement et organisation de ce grand évènement. Il est demandé au Conseil Communal d'autoriser la signature de la convention et le versement d'une subvention de 30 000 euros au titre de l'année 2025.

## Adoptée à l'unanimité

### 25/08 Versement d'une subvention de fonctionnement à l'association sportive hellemmoise de football

L'Association Sportive Hellemmoise (ASH) de football qui regroupe près de 400 licenciés sollicite comme chaque année une subvention de fonctionnement. Au titre de l'année 2025, il est demandé au Conseil Communal d'autoriser le versement d'une subvention d'un montant de 46 000 € à l'association sportive hellemmoise de football.

### Adoptée à l'unanimité

### 25/09 Versement d'une subvention de fonctionnement à l'association Club Léo Lagrange d'Hellemmes

L'association Club loisirs Léo Lagrange remplit au sein de la commune associée d'Hellemmes une mission d'éducation populaire en permettant à chacun d'accéder aux savoirs, aux loisirs et de s'initier à des activités nouvelles. L'action du club concerne tous les publics de tous les âges, de la petite enfance aux seniors, elle veut être multi publics et intergénérationnelle. Ainsi, le panel d'activités est très large, plus de 60 activités sont proposées, afin de s'adresser au plus grand nombre. Il est demandé au Conseil Communal d'autoriser le versement d'une subvention d'un montant de 83 150 € à l'association Club Léo Lagrange d'Hellemmes.

### Adoptée à l'unanimité

Ne prennent pas part au vote Mesdames JOLIET et NOVAK – (Madame RELIGIEUX excusée non représentée) Messieurs BADDOU et ONOF Membres de l'association

# 25/10 Dénomination de la salle d'activités sise 11/13 rue Fénelon à Hellemmes en "salle René Vanderbruggen"

La Ville de Lille, pour sa Commune associée d'Hellemmes est propriétaire des locaux de l'ancienne Ecole Fénelon 11/13 rue Fénelon à Hellemmes occupée depuis de nombreuses années par le Club Léo Lagrange d'Hellemmes; association loi 1901 qui y pratique de nombreuses activités de loisirs, culturelles et sportives. Il est proposé de dénommer la salle d'activités "Salle René Vanderbruggen".

### Adoptée à l'unanimité

# 25/11 Appel à manifestation d'intérêt d'assurance multirisque habitation à destination des ménages locataires modestes de Lille, Hellemmes et Lomme - Désignation du lauréat - Convention de partenariat entre VYV conseil et la Ville

La Ville de Lille, conformément à son Plan de Lutte Contre les Exclusions et sa politique de l'habitat, a lancé un appel à manifestation d'intérêt le 30 octobre 2024. Après analyse, la proposition établie par le groupe VYV conseil a été retenue. Elle permet aux locataires lillois (HLM ou dans le privé) ayant des ressources inférieures au plafond HLM - PLS de profiter, à compter du 06 janvier 2025, d'une assurance multirisque habitation permettant aux locataires modestes d'avoir accès à une couverture et des garanties adaptées à leurs besoins. Il est demandé au Conseil Communal d'autoriser la signature de la convention de partenariat entre la société VYV conseil et la Ville relative à ce projet.

### Adoptée à l'unanimité

#### 25/12 Adoption du Budget Primitif 2025 - Etat spécial – Répartition des crédits

Il est demandé au Conseil Consultatif d'adopter la répartition des crédits de fonctionnement et d'investissement 2025.

### Adopté à la majorité

Ensemble réinventons Hellemmes: POUR (24)

Hellemmes verte 2020: CONTRE (4)2 EXCUSES NON REPRESENTES

Décidez pour Hellemmes : CONTRE (1)
Non inscrit : CONTRE (1)

Faire respirer LM: EXCUSE AU CONSEIL - NON REPRESENTE

### 25/13 Caisse des Ecoles - Subvention 2025

Il est demandé au Conseil Communal d'autoriser le versement d'une subvention de 253.000 € de la Ville de Lille à la Caisse des Ecoles pour l'exercice 2025, ainsi que le versement d'une subvention de 15.000 € de la Commune associée d'Hellemmes, dans le cadre du soutien que la Ville apporte au dispositif de réussite éducative porté par la Caisse des écoles.

## Adoptée à l'unanimité

# 25/14 Conventions d'objectifs et de financement avec la CAF relatives à l'aide aux Loisirs Equitables et Accessibles (LEA) adossée à la prestation de service ordinaire (PSO), pour la Ville de Lille et ses communes associées d'Hellemmes et de Lomme

La Caisse d'Allocations Familiales (CAF) soutient les accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires de la Ville de Lille et ses communes associées d'Hellemmes et Lomme. A ce titre, les 3 communes perçoivent la PSO, dont le renouvellement 2025-2029 a été autorisé par voie de délibération le 13 décembre 2024. Sont adossées à la PSO les conventions LEA, qui apportent des financements complémentaires en raison d'une tarification modulée en fonction des ressources des familles. Il est demandé au Conseil Communal d'autoriser la signature avec la CAF du Nord des conventions d'Objectifs et de Financements LEA pour Lille et ses communes associées d'Hellemmes et Lomme.

# Adoptée à l'unanimité

# 25/15 Politique de la Ville - Contrat de ville - Subventions - Programmation 2025

Cette année, la programmation se fait dans le cadre du nouveau contrat de ville et des solidarités qui s'applique pour la période 2024-2030. Dans ce contexte, les priorités pour la ville de Lille sont les diverses formes d'appropriation par les habitants et d'occupation positive des espaces publics, l'accompagnement des jeunes tout au long de leur parcours jusqu'à l'insertion, l'"aller vers" les personnes isolées et démunies et le bien vivre ensemble.

# Adoptée à l'unanimité

Ne prennent pas part au vote Mesdames JOLIET et NOVAK – (Madame RELIGIEUX excusée non représentée) Messieurs BADDOU et ONOF Membres de l'association subventionnée Club Léo Lagrange

## 25/16 Opération « Nos quartiers d'été » 2025

Le dispositif « Nos Quartiers d'Eté » a pour ambition de faire vivre et d'animer, l'été, les territoires inscrits en Politique de la Ville. L'idée est de permettre aux habitants qui ne partent pas en vacances de se concocter des programmes de fêtes et de plaisir dans leurs quartiers. Coordonné par la Commune, ce programme est alimenté par les propositions des acteurs du territoire, en particulier les associations. Il est donc demandé au Conseil Communal d'autoriser le versement d'une subvention de 6 000 € pour les actions mises en place dans le cadre du dispositif « Nos Quartiers d'Eté » 2025.

### Adoptée à l'unanimité

# 25/17 Action solstice d'été et d'hiver au Tiers Lieu - Maison de quartier des Bois Blancs (MQBB) - Régie technique de proximité - Subvention 2025

Depuis la création d'un tiers Lieu dans le quartier de l'Épine, la Commune associée d'Hellemmes et ses partenaires associatifs proposent une programmation d'actions très diverses et variées. La Commune associée d'Hellemmes souhaite reconduire cet évènement à l'occasion des fêtes de l'été et de l'hiver 2025, en proposant plusieurs animations et ateliers. Dans ce cadre, il est demandé au Conseil Communal d'autoriser le versement d'une subvention de 10 000 euros à la Maison de Quartier des Bois Blancs.

## Adoptée à l'unanimité

# 25/18 Versement de subventions de fonctionnement aux associations œuvrant dans le domaine de l'animation et de la culture

Dans le cadre de sa politique d'animation, la Commune associée d'Hellemmes aide par tous moyens les associations œuvrant dans ce domaine afin qu'elles puissent fonctionner, gérer leurs activités et proposer leurs services à la population hellemmoise. Plusieurs associations ont sollicité un concours financier de la Commune. Il est demandé au Conseil Communal d'autoriser le versement de subventions, pour un montant total de 60.950 €.

## Adoptée à l'unanimité

Ne prennent pas part au vote Béverley Joliet et Jean-Georges Gaillard Membres de l'association Mémoire d'Hellemmes

# 25/19 Bibliothèque municipale - Convention de don avec l'association La Bouquinerie du Sart

Dans une démarche de culture durable, la Bibliothèque municipale propose de remettre à l'association La Bouquinerie du Sart, association sociale et solidaire les livres en bon état, retirés des collections. Il est demandé au Conseil Communal d'autoriser la signature d'une convention de don.

# Adoptée à l'unanimité

# 25/20 Accord-cadre ayant pour objet la fourniture et la pose de mobilier urbain pour la Ville de Lille et ses Communes associées - Délibération modificative

La présente délibération a pour objet de modifier la précédente délibération concernant les montants maximums de 2 lots :

lot 10 : fourniture et pose éventuelle de mobilier d'assises standardisées sur l'espace public.

lot 11 : fourniture et pose éventuelle de mobilier d'assises fabriqué ou préfabriqué sur l'espace public.

# Adoptée à l'unanimité

# 25/21 Règlement intérieur de la déchèterie municipale

La déchèterie municipale, située au Centre Technique Municipal de Lille, est placée sous la responsabilité de la Direction de la Propreté Publique. Cet équipement est destiné aux activités de nettoiement des voiries et d'entretien des espaces verts des services techniques de Lille et ses communes associées, ainsi que de leurs prestataires autorisés. Cette délibération vise à adopter un règlement intérieur pour la déchèterie municipale, détaillant les modalités de collecte, les types de déchets acceptés et les consignes de sécurité, afin d'optimiser l'utilisation du site et d'assurer un accueil respectueux des normes environnementales et de sécurité.

### Adoptée à l'unanimité

# 25/22 Prorogation du délai d'exécution de l'agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) de la Ville de Lille et ses communes associées d'Hellemmes et Lomme

Par délibération n° 15/374 du 02 juillet 2015, la Ville de Lille et ses communes associées d'Hellemmes et de Lomme ont élaboré leur agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP). L'agenda comprenait 439 bâtiments répartis sur le territoire de la commune et la Ville de Lille et ses communes associées se sont engagées à réaliser les travaux d'accessibilité pour les 344 bâtiments à mettre aux normes sur une période de 9 ans, soit avant fin 2024. Si, à la fin de la durée accordée dans l'Ad'AP pour rendre l'ensemble des équipements accessibles, les travaux ne sont pas achevés, le législateur a prévu la possibilité de prolonger la durée officielle de l'agenda. C'est ce qu'on appelle la prorogation du délai d'exécution, prévue par l'article L. 165-4 du code de la construction et de l'habitation. Il est donc demandé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire ou l'élue déléguée à présenter la demande de prorogation de l'Ad'AP de la Ville de Lille et de ses communes associées d'Hellemmes et de Lomme au préfet du Département du Nord pour validation.

# Adoptée à l'unanimité

# 25/23 Vœu du groupe Décidez pour Hellemmes pour la reprise du contrat d'association du lycée Averroès avec l'Etat et le maintien des subventions régionales

Le groupe Décidez pour Hellemmes émet le vœu que le Conseil Communal d'Hellemmes demande au préfet du Nord de revenir sur la rupture du contrat d'association avec l'État et demande à Xavier Bertrand, président du conseil régional des Hauts-de-France, de maintenir les subventions au lycée Averroès. Il est demandé au Conseil Communal d'émettre un avis favorable à ce vœu.

### Non adopté

Ensemble réinventons Hellemmes: CONTRE (24)

Hellemmes verte 2020 : POUR (4)2 EXCUSES NON REPRESENTES

Décidez pour Hellemmes : POUR (1) Non inscrit : POUR (1)

Faire respirer LM: EXCUSE AU CONSEIL - NON REPRESENTE

# 25/24 Vœu du groupe Décidez pour Hellemmes pour la scolarisation des mineurs non accompagnés sanspapiers à Lille

Le groupe Décidez pour Hellemmes émet le vœu que le Conseil Communal d'Hellemmes demande au rectorat de Lille d'accéder à la demande légitime, de plein droit, de scolarisation des mineurs non accompagnés étrangers. Alors que ces mineurs non accompagnés doivent faire face à des difficultés particulières d'hébergement et de précarité, et à l'heure de la montée du racisme et du discours antimigrants de l'extrême droite et du ministère Retailleau. Il est demandé au Conseil Communal d'émettre un avis favorable à ce vœu.

### Adopté à l'unanimité

# 25/25 Motion contre la réduction des financements dédiés à la prévention spécialisée dans le Département du Nord

Le Conseil Communal d'Hellemmes demande à l'État de revoir ses politiques d'économies imposées aux collectivités locales, afin de garantir aux départements les ressources nécessaires à l'exercice de leurs compétences obligatoires et au Département du Nord de revenir sur cette décision budgétaire, en maintenant les financements dédiés à la prévention spécialisée à leur niveau actuel pour 2025 et au-delà. Il est demandé au Conseil Communal d'émettre un avis favorable à cette motion.

### Adoptée à l'unanimité

Ne prend pas part au vote Madame Patricia TETART Agent du Département du Nord